



Adhésion ACTF – FFCT 2018

Etre membre : cotisation ACTF et licences FFCT



Vous trouverez dans ce dossier :

- ✓ un bulletin d'adhésion ACTF - FFCT
- ✓ **NOUVEAU** un tableau des **différentes formules de licences**. La formule « **vélo BALADE** » est **vivement conseillée pour les conjoints** pratiquant peu ou pas le vélo afin qu'ils aient une protection lors de nos rencontres et séjours conviviaux.
- ✓ la notice d'information licencié d'Allianz, l'annexe 2 concernant les assurances optionnelles, G.A.V. et assurance vélos ainsi que le guide assurance du licencié Allianz
- ✓ un certificat médical-type et l'auto-questionnaire de santé « QS – SPORT »
- ✓ la charte VAE

Pour adhérer à notre club, adresser au trésorier accompagné du règlement :

- ✓ **le bulletin d'adhésion** (un par membre) dûment complété et signé ainsi que le règlement comprenant la **cotisation ACTF obligatoire**, la **licence FFCT** (cotisation FFCT + assurance) **obligatoire pour la pratique du vélo** lors de nos sorties et l'abonnement à **la revue FFCT**.
Nous vous recommandons la revue fédérale pour être au courant de ce qui se passe dans le monde cyclo notamment les manifestations des autres régions ainsi que les séjours organisés par la fédération.
- ✓ **un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (vélo RANDO) ou du cyclisme de compétition (vélo SPORT).
 - Pour être valable **le certificat médical** doit avoir été établi avant l'accident et **au plus tard dans les 4 mois qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours**.
 - Pour être valable **le test à l'effort** doit avoir été réalisé avant l'accident et **au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours**.
 - Le certificat médical n'est pas nécessaire pour la formule « vélo BALADE ».
- ✓ **la charte VAE** signée pour les pratiquants.

Les garanties couvertes par l'assurance fédérale de la licence 2018 sont maintenues jusqu'à fin février 2019.

Adhésion ACTF et licence FFCT fin de saison 2018

À partir du 1er septembre 2018 toute personne désirant adhérer pour la première fois à la FFCT bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2019.

Votre licence sera téléchargeable sur votre compte FFCT.

Un mail de confirmation vous sera envoyé avec le lien et votre code d'accès.

Ce lien vous donnera aussi accès à votre dossier « licence » et vous permettra entre autre d'ajouter votre photo ou de déclarer un sinistre.

La licence sera à imprimer ou à télécharger sur votre téléphone.

Apporter votre aide lors de notre randonnée du Florival

Les membres se mettront à la disposition du club pour aider autant que possible lors des

Circuits du Florival que nous organisons **le jeudi de l'Ascension**

L'aide que vous apporterez lors de cette manifestation permettra de prétendre l'année suivante à des avantages club.

(Cette année 2018, le comité a fait le choix d'offrir la licence Petit Braquet à tout membre ayant aidé à une des randonnées en 2017)

Voir aussi notre site sur internet où tous les documents sont téléchargeables : www.cyclo-actf.fr

Bonne année cyclo avec l'ACTF



Marianne CAQUEUX - trésorière ACTF
39 rue du Markstein 68610 LINTHAL
06.47.55.36.92 / tresorier.actf@gmail.com